

Rapport du Président

Commission permanente
du lundi 21 octobre 2024
N° CP-2024-8-2-6
N° applicatif 9087

2^{ème} Commission

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

Direction

Direction de l'environnement et de la transition écologique

Service consulté

DÉPLACEMENT D'UNE DÉLÉGATION ALSACIENNE DANS LE CADRE D'UN MANDAT SPÉCIAL, EN LIEN AVEC LA FUTURE STRATÉGIE ALSACIENNE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Résumé : Le présent rapport a pour objet le déplacement d'une délégation alsacienne à GRENOBLE les 7 et 8 novembre 2024 dans le cadre des travaux sur la future stratégie alsacienne des espaces naturels sensibles. Il expose le programme prévisionnel et la composition de la délégation alsacienne.

Lors de sa séance plénière du 13 novembre 2023 (délibération n°CD-2023-4-2-2), la Collectivité européenne d'Alsace a approuvé la stratégie écologique et énergétique. Cette stratégie est déclinée en 30 engagements, dont l'élaboration d'un Schéma alsacien des Espaces Naturels Sensibles.

La 2^{ème} commission s'est réunie le 31 janvier 2024 pour lancer le coup d'envoi de la démarche. Un groupe de travail, composé d'élus volontaires, a ainsi été installé pour la piloter. Il sera entre autres chargé d'auditionner les partenaires de la collectivité en matière de gestion d'Espaces Naturels Sensibles et de valider les enjeux et objectifs de la stratégie.

Le groupe de travail a également souhaité bénéficier du retour d'expérience d'autres départements en matière de politique des Espaces Naturels Sensibles.

Aussi, la Direction de l'Environnement et de l'Agriculture a pris l'attache de quelques départements dont les stratégies en matière d'Espaces Naturels Sensibles pourraient répondre aux enjeux de la Collectivité européenne d'Alsace : Espaces Naturels Sensibles départementaux et communaux, dispositif financier à destination des collectivités, valorisation de la politique des Espaces Naturels Sensibles ...

Les élus du département de l'Isère ont répondu favorablement à la sollicitation du Président.

La visite est prévue les 7 et 8 novembre 2024.

Les Conseillers d'Alsace MM. Denis SCHULTZ, Michel LORENTZ et Maxime BELTZUNG feront le déplacement, accompagnés de M. Jean RICHERT, et Mme Emmanuelle SIRY de la Direction de l'Environnement et de l'Agriculture.

En cas de désistement, un élu pourra se faire remplacer par un autre élu, un agent par un autre agent de la Collectivité, dans la limite du nombre de places prévu initialement.

La visite s'articulera autour d'un temps d'échange avec les élus et services en charge de la politique Espaces Naturels Sensibles, et une sortie sur le site de l'Espace Naturel Sensible du Col du Coq, dans le massif de la Chartreuse.

Il vous est donc proposé que les membres du groupe de travail participent à ce déplacement, accompagnés par des agents des services en charge des Espaces Naturels Sensibles. Le montant prévisionnel des dépenses liées à ce déplacement est estimé à 2 500 € TTC maximum, comprenant :

- le transport A/R (train ou véhicule),
- l'hébergement,
- les repas.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver le déplacement d'une délégation de la Collectivité européenne d'Alsace composée de Conseillers d'Alsace et d'agents dans le cadre de la future stratégie alsacienne des Espaces Naturels Sensibles, ainsi que la prise en charge des frais correspondants sur le budget de la Collectivité,
- De préciser qu'elle est composée de 3 élus et 2 collaborateurs : les Conseillers d'Alsace MM. Denis SCHULTZ, Michel LORENTZ et Maxime BELTZUNG et M. Jean RICHERT, et Mme Emmanuelle SIRY de la Direction de l'Environnement et de l'Agriculture. En cas de désistement, un élu pourra se faire remplacer par un autre élu, un collaborateur par un autre collaborateur, dans la limite du nombre de places prévu initialement,
- De décider l'affectation d'une enveloppe de 2 500 € correspondant au montant prévisionnel des dépenses liées à ce déplacement (déplacements en train/véhicule, frais d'hébergement, repas),
- D'autoriser la prise en charge du coût de transport, d'hébergement et de restauration du déplacement de la délégation les 7 et 8 novembre 2024 dans la limite de l'enveloppe de 2 500 € inscrite au Budget primitif 2024.

Les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant
P001	P001O002	P001E01	T03	(1033)-65-65312-031	1 500 €
P024	P024O003	P024E01	T01	53 011-6251-021	1 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.